

**COMMUNE DE SERMAISES**  
**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**  
**SÉANCE DU 27 JUIN 2022**

Envoyé en préfecture le 30/06/2022  
Reçu en préfecture le 30/06/2022  
Affiché le 30/06/2022  
ID : 045-214503104-20220627-2022\_24270622-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19 – présents : 16 – procurations : 1 - Votants : 17

Le vingt-sept juin deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 juin 2022.

Présent(e)s : M. BRUNEAU James, Maire - Mme AUVRAY Chantal - M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine - M. COULON Joël, adjoints – M. BOUILLON Robert M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. MERCIER Denis – M. SA DE OLIVEIRA Orlando - Mme MACÉ Sophie – M. ZANIER Walter – Mme DOZIAS Véronique – Mme LEMAIRE Audrey – Mme MARTINS Gaëlle - Mme LÉAL Cati.

Absents excusés : M. CHALANDARD Jean-Louis, M RIVET Vincent, Mme DOS SANTOS Sabine qui a donné procuration à Mme AUVRAY Chantal.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Joël POISSON.

**IV – TRAVAUX - RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR DES BATIMENTS COMMUNAUX. PROPOSITIONS FINANCIÈRES - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU SIERP.**

Délibération 2022-24 (à l'unanimité)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux (Ateliers municipaux, bibliothèque de Sermaises, mairie, centre culturel, église), trois entreprises ont été consultées et une seule a remis une offre. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du SIERP sur la base de ce premier devis.

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel :

**Plan de financement prévisionnel en € en HT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Ateliers Municipaux	3 334.50€	SIERP (50%)	14 746.75€
Bibliothèque	546.00€	Autofinancement :	14 746.75€
Mairie	8 312.20€		
Centre culturel	15 750.80€		
Eglise	1550.00€		
<b>TOTAL</b>	<b>29 493.50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 493.50€</b>

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acter l'opération de rénovation de l'éclairage public intérieur des bâtiments communaux.
- autoriser le maire à déposer une demande de subvention financière auprès du SIERP pour cette opération.
- donne à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
pour extrait certifié conforme

En mairie, le 27 juin 2022

James BRUNE

